
CAHIER DES CHARGES

Création du site internet
palais-aveyron.fr

Acheteur :
Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme de l'Aveyron
Rue Louis Blanc, BP 831
12000 RODEZ

Sommaire :

1. Présentation générale et contexte du projet	4
1.1 Contexte	4
1.2 Objet de la consultation	4
1.3 Maîtrise d'ouvrage et pilotage du projet	5
1.4 Calendrier prévisionnel du projet	5
2. Publics cibles et hiérarchisation des contenus	6
2.1 Publics cibles du site internet	6
2.2 Principe de hiérarchisation	6
3. Arborescence et organisation des contenus	7
3.1 Barre d'accès rapide spécifique en haut de page	7
3.2 Accès Grand public (menu général)	7
3.3 Espace « Vous êtes... »	8
3.4 Pied de page	9
4. Démarche de cadrage et benchmark	10
5. Nom de domaine et identité web	10
6. Fonctionnalités attendues	11
6.1 Billetterie en ligne	11
6.2 Moteur de recherche interne	11
6.3 Interface de location des espaces	12
6.4 Boutique en ligne	12
6.5 FAQ (Foire Aux Questions)	13
6.6 Back-office d'administration partagé	13
6.7 Multilinguisme	14
6.8 Espace Gourmand — cas particulier	14
7. Exigences techniques	15
7.1 Architecture et technologies	15
7.2 Performance	15
7.3 Sécurité	15
7.4 Accessibilité numérique (RGAA)	16
7.5 Référencement naturel (SEO) et référencement pour l'IA (GEO)	16
7.6 Conformité RGPD et protection des données personnelles	17
7.7 Interopérabilité et intégrations	17

8. Charte graphique et identité visuelle	18
9. Phasage de la prestation et livrables attendus	18
9.1 Phase 1 — Cadrage et conception	18
9.2 Phase 2 — Développement	18
9.3 Phase 3 — Recette et tests	18
9.4 Phase 4 — Mise en production, formation et réception	19
9.5 Phase 5 — Maintenance et tierce maintenance applicative	19
10. Modalités de réponse à la consultation	20
10.1 Composition de l'offre	20
10.2 Modalités de remise des offres	20
11. Critères de sélection des offres	21
12. Clauses juridiques et contractuelles	21
12.1 Nature et forme du contrat	21
12.2 Documents contractuels	21
12.3 Propriété intellectuelle	21
12.4 Réversibilité	22
12.5 Confidentialité	22
12.6 Garanties	22
12.7 Pénalités	22
12.8 Résiliation	22
12.9 Sous-traitance	22
12.10 Litiges	22
13. Contact	22
14. Annexes	23

1. Présentation générale et contexte du projet

1.1 Contexte

Le Département de l'Aveyron porte le projet de création d'un nouvel équipement culturel et touristique d'envergure au centre de Rodez : le Palais Aveyron.

L'ouverture de cet équipement est programmée pour le début de l'année 2028.

Selon un conventionnement, la gestion et l'animation de ce lieu sera confié à l'agence Aveyron Attractivité Tourisme.

Dans le cadre de la stratégie de communication accompagnant ce projet, il a été décidé de doter le Palais Aveyron d'un site internet dédié, dès la fin du premier semestre 2027, vitrine numérique du lieu, support d'information du grand public et de ses différents publics cibles, et outil de commercialisation de ses prestations.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les besoins fonctionnels, techniques, graphiques et organisationnels nécessaires à la réalisation, à la mise en ligne et à la maintenance du site internet du Palais Aveyron, en vue de la sélection d'un prestataire.

1.2 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet :

- La conception graphique et ergonomique du site internet du Palais Aveyron, dans le respect de la charte graphique existante du projet ;
- Le développement technique du site internet (front-end et back-end), incluant l'ensemble des fonctionnalités décrites au présent document ;
- L'intégration d'un back-office d'administration multi-utilisateurs ;
- L'intégration technique d'un module de billetterie tiers ;
- La mise en conformité du site avec le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) et la rédaction de la déclaration d'accessibilité ;
- L'optimisation du référencement naturel (SEO) et pour les moteurs de recherche par intelligence artificielle (GEO) ;
- La recette, le déploiement et la mise en ligne du site sur le nom de domaine palais-aveyron.fr ;
- La formation des équipes internes à l'utilisation du back-office ;
- La maintenance corrective et évolutive du site pendant la durée du contrat.

1.3 Maîtrise d'ouvrage et pilotage du projet

Le portage du projet est assuré par l'agence Aveyron Attractivité Tourisme, en lien avec différents services du Département de l'Aveyron.

Un comité de pilotage, désigné par le maître d'ouvrage, assurera le suivi de la prestation, la validation des livrables intermédiaires et la réception finale du site.

1.4 Calendrier prévisionnel du projet

Étapes	Échéances
Lancement de la consultation	Juillet 2026
Date maximale de réponse	30 Septembre 2026
Sélection du prestataire	Octobre – Novembre 2026
Conception, développement, recette	Novembre 2026 – Août 2027
Mise en ligne du site	Septembre 2027
Ouverture du lieu au public	1 ^{er} semestre 2028

Ce calendrier est prévisionnel. Le titulaire devra proposer, dans son offre, un planning détaillé et réaliste de réalisation du projet, intégrant les phases de conception, développement, recette, formation et mise en production, en cohérence avec la date de mise en ligne du site prévue au mois de Septembre 2027.

2. Publics cibles et hiérarchisation des contenus

2.1 Publics cibles du site internet

Le site internet du Palais Aveyron s'adresse aux publics suivants :

- Grand public (visiteurs externes et habitants de l'Aveyron) ;
- Groupes :
 - Associations, clubs et CSE ;
 - Enseignants et scolaires ;
 - Voyagistes et agences événementielles ;
 - Entreprises ;
- Mécènes ;
- Journalistes et influenceurs.

2.2 Principe de hiérarchisation

L'organisation du contenu devra respecter la hiérarchisation suivante, déterminée comme prioritaire par le maître d'ouvrage :

- 1- **Niveau 1 — Grand public** (externe et habitants de l'Aveyron) : entrée générale du site, accès direct à l'information principale dès la page d'accueil.
- 2- **Niveau 2 — Groupes et MICE** (groupes, associations, clubs et CSE, enseignants et scolaires, voyagistes et agences événementielles, entreprises) : entrée spécifique et permanente accessible via un menu dédié de type « Vous êtes... ».
- 3- **Niveau 3 — Presse, partenariats et mécénat** : entrée spécifique et permanente accessible via des liens intégrés au pied de page du site, conformément aux usages habituels de ces publics.

Le site devra par ailleurs offrir une forte transversalité, avec de nombreux renvois entre les rubriques et les pages, afin de fluidifier la navigation entre les différents niveaux de contenus.

3. Arborescence et organisation des contenus

L'arborescence ci-dessous constitue le socle de démarrage du site internet du Palais Aveyron. Elle a été établie collectivement par les référents du projet à l'issue d'un travail de cadrage et d'un benchmark de sites comparables.

Cette arborescence n'est pas figée : le site devra être conçu de façon à permettre une évolution souple des contenus et de la structure dans le temps, notamment par l'ajout de nouvelles rubriques via le back-office.

3.1 Barre d'accès rapide spécifique en haut de page

- Agenda
- Vous êtes...
- Rechercher (moteur de recherche interne)
- Billetterie (accès permanent)
- Choix de la langue (FR / EN)

3.2 Accès Grand public (menu général)

3.2.1 Page d'accueil

- Description générale
- Actualités
- Agenda / programme
- Location des espaces
- Infos pratiques
- FAQ

3.2.2 Description générale — détails

- Histoire du lieu
- Le Chantier
- Le projet et ses objectifs
- À voir à proximité (Cathédrale...)

3.2.3 Découverte des espaces

- Espaces de visite (Découverte Aveyron, salle d'exposition, patrimoine, terrasse, salons d'honneur, espace prospective, tour Corbières)
- Espaces extérieurs en accès libre (Cour d'honneur, jardin)
- Laboratoires d'innovation
- Espace bien manger
- Espace gourmand
- Boutique

3.2.4 Actualités

- Le programme
- Exposition phare (biennale)
- Calendrier des expositions et conférences (avec archives des éditions passées)
- Portraits d'artistes et de conférenciers (avec archives)

3.2.5 Agenda

- Agenda événementiel et culturel du Palais (alimenté depuis la base de données touristique d'Aveyron Attractivité Tourisme) – cf chapitre 6.6 de ce présent document.

3.3 Espace « Vous êtes... »

3.3.1 Groupes et MICE

- Associations, clubs, CSE, enseignants et scolaires, voyagistes et agences événementielles
- Informations sur les offres
- Formulaire de contact

3.3.2 Location des espaces — Entreprises

- Salon d'honneur rouge
- Salon d'honneur vert
- Terrasse
- Espace des Lauzes
- Grande salle
- Salle réunion 1
- Salle réunion 2
- Services
- Formulaire de contact

3.4 Pied de page

- Contacts
- Infos pratiques
- Réseaux sociaux
- Presse
- Partenariats et mécénat
- Mentions légales
- Accessibilité (déclaration RGAA)
- Conditions générales de vente
- Plan du site internet

Le schéma d'arborescence détaillé (carte mentale) figure en Annexe 1 du présent cahier des charges et est transmis au prestataire à titre indicatif. Le titulaire pourra proposer des ajustements ergonomiques ou organisationnels dans le respect de la logique de hiérarchisation décrite à l'article 2.

4. Démarche de cadrage et benchmark

Les besoins exprimés dans le présent cahier des charges résultent d'un travail de cadrage mené avec les référents des différentes thématiques concernées, ainsi que d'une analyse comparative (benchmark) de sites internet d'équipements culturels et touristiques aux offres de services partiellement comparables :

- Les Franciscaines — lesfranciscaines.fr
- Le Pont du Gard — pontdugard.fr
- Narbo Via — narbovia.fr
- Musée de la Romanité — museedelaromanite.fr
- Les Abattoirs Toulouse — lesabattoirs.org
- Musée du Vin de Champagne et d'Archéologie régionale, Épernay — archeochampagne.epernay.fr

Cette analyse a permis d'identifier les bonnes pratiques ergonomiques à privilégier ainsi que certains écueils à éviter, notamment concernant l'affichage des disponibilités de location de salles (cf. article 6.3).

Le prestataire est invité à s'appuyer sur cette même approche comparative pour affiner ses propositions, sans pour autant reproduire à l'identique les sites cités ou se limiter uniquement aux sites identifiés ci-dessus.

5. Nom de domaine et identité web

Le Département de l'Aveyron a procédé à la réservation des noms de domaine suivants :

- palais-aveyron.com
- palais-aveyron.fr
- palais-aveyron.org
- palaisaveyron.com
- palaisaveyron.fr
- palaisaveyron.org

L'adresse web principale retenue pour l'ensemble des supports de communication est : **palais-aveyron.fr**.

Les autres noms de domaine renverront automatiquement vers le nom de domaine principal.

6. Fonctionnalités attendues

6.1 Billetterie en ligne

L'outil de billetterie constitue une solution logicielle indépendante de la présente consultation : son choix et son acquisition relèvent du maître d'ouvrage et ne font pas partie de la présente consultation.

Le titulaire de la présente consultation aura uniquement en charge l'intégration technique (programmation et personnalisation visuelle) du module de billetterie dans le site internet, de façon à garantir une expérience de navigation fluide et transparente pour l'internaute, sans rupture visuelle perceptible entre le site et l'outil de billetterie.

Conformément aux usages constatés, l'accès à la billetterie devra :

- être assuré par un bouton d'appel à l'action visible en permanence en haut à droite de l'écran, accessible depuis l'ensemble des pages du site, afin de permettre la transaction à tout moment de la navigation.
- s'intégrer par un lien vers un site en marque blanche de billetterie en ligne qui sera proposé par la solution technique retenue à ce sujet.

La billetterie devra permettre, via l'outil tiers intégré, l'achat :

- D'entrées, selon les différents tarifs applicables (plein tarif, tarifs réduits, tarifs spéciaux) ;
- De services complémentaires (visites guidées, accès aux expositions payantes, ateliers...) ;
- De places pour les événements organisés au sein du Palais (espaces intérieurs ou extérieurs).

6.2 Moteur de recherche interne

Le site devra intégrer un moteur de recherche interne performant, permettant à l'internaute de retrouver rapidement une information précise, y compris lorsque celle-ci n'est pas directement accessible depuis le premier niveau de navigation. Le moteur devra indexer l'ensemble des contenus du site (pages, actualités, agenda, fiches espaces) et proposer une recherche par mots-clés avec suggestions.

6.3 Interface de location des espaces

Chaque espace proposé à la location devra disposer d'une fiche de présentation complète et structurée, indiquant à minima :

- Un descriptif de l'espace comprenant du texte, des photos et d'éventuelles vidéos
- Les différentes configurations possibles de la salle ;
- Les capacités d'accueil selon configuration ;
- Le matériel disponible.

Conformément aux conclusions du benchmark mené par le maître d'ouvrage, **aucun calendrier de disponibilité en temps réel ne devra être affiché sur le site**. Cette absence de planning visible est un choix assumé : l'affichage d'un planning vide pourrait interroger sur l'attractivité du lieu, tandis qu'un créneau affiché comme indisponible pourrait conduire l'internaute à abandonner sa demande, alors même qu'une alternative pourrait lui être proposée.

L'objectif fonctionnel de cette interface est donc de qualifier la demande de l'internaute via un formulaire de contact dédié, puis de renvoyer systématiquement vers les services de commercialisation pour l'établissement d'une proposition sur mesure, incluant la location de la salle ainsi que les services complémentaires associés (traiteur, etc.).

6.4 Boutique en ligne

Il a été acté, dans le cadre du projet global Palais Aveyron, qu'aucune boutique en ligne ne serait mise en place au lancement du site. La boutique physique du Palais devra en effet être pleinement opérationnelle, et un retour d'expérience suffisant aura été acquis (gestion des stocks, préparation des colis, gestion des retours et réclamations, facturation en ligne...), avant d'envisager une éventuelle extension vers un canal de vente en ligne.

Le titulaire devra néanmoins concevoir l'architecture technique du site de façon à permettre l'intégration **ultérieure** d'un module de boutique en ligne, sans refonte structurelle majeure (prévoir notamment l'extensibilité du back-office et de la fiche « Boutique » existante).

6.5 FAQ (Foire Aux Questions)

Une FAQ devra être intégrée afin de permettre aux internautes de trouver de manière autonome et rapide des réponses aux questions récurrentes, et de limiter les sollicitations téléphoniques et par courriel auprès des équipes du Palais.

Cette rubrique devra être administrable depuis le back-office (ajout, modification, classement par thématique, réorganisation des questions).

Cette FAQ bénéficiera d'une page dédiée qui sera accessible directement depuis la page d'accueil du site internet mais certains blocs de type FAQ pourront également être intégré sur des pages spécifiques du site internet afin de faciliter l'accès à l'information de l'internaute.

6.6 Back-office d'administration partagé

Le site devra être livré avec un back-office complet permettant son administration autonome par les équipes du maître d'ouvrage. Le prestataire devra prévoir plusieurs niveaux de droits d'utilisateurs, permettant à différents services de saisir directement leurs contenus sans passer par un intermédiaire technique unique.

Le back-office devra également permettre à Aveyron Attractivité Tourisme de saisir librement les actualités et de créer, au fil du temps, de nouvelles pages pour de nouveaux contenus, sans intervention systématique du prestataire.

> Spécificité Agenda :

Le back-office devra permettre l'exploitation directe de la base de données touristique d'Aveyron Attractivité Tourisme, de façon à garantir une saisie unique des événements et leur diffusion automatisée sur plusieurs canaux, dont le site du Palais Aveyron.

Le titulaire devra étudier, dans son offre, l'intégration d'un flux automatisé au format JSON pour l'affichage des événements avec une mise à jour quotidienne de ces informations. L'agenda devra être présenté sous format de cards directement depuis la page d'accueil pour permettre la présentation des prochains événements du lieux, ainsi que sur une page Agenda présentant l'intégralité des événements du Palais avec une possibilité de recherche par dates ou type d'évènements par exemple.

Pour toute question relative aux flux de données et à leur intégration technique, les candidats peuvent contacter le référent Système d'Information Touristique (SIT) d'Aveyron Attractivité Tourisme : Maxime FABRE — maxime.fabre@aveyron-attractivite.fr

Il pourra leur fournir la documentation technique sur les flux JSON disponibles ainsi qu'un accès à un flux de test, permettant d'affiner leur proposition avant la remise de l'offre.

6.7 Multilinguisme

Le site sera proposé en **français et anglais**, l'anglais ayant été retenu comme langue de traduction principale pour l'ensemble du projet Palais Aveyron (scénographie, supports imprimés et digitaux).

- Le contenu fixe du site (pages institutionnelles, descriptifs des espaces, etc.) fera l'objet d'une traduction professionnelle, qui pourra être confiée à un prestataire spécialisé, une fois ce contenu stabilisé et dont l'intégration sera à la charge du prestataire retenu.
- Le contenu en évolution permanente (notamment l'agenda) pourra recourir à un module de traduction automatique intégré au site.

Le titulaire devra donc prévoir, dans son architecture technique, un système de gestion multilingue robuste (ex. gestion par langue indépendante des URLs, balises hreflang, structure de contenu dupliquée par langue) ainsi que la possibilité d'ajouter ultérieurement des langues complémentaires si la fréquentation du site le justifie.

6.8 Espace Gourmand — cas particulier

L'Espace Gourmand du Palais Aveyron sera confié à un prestataire extérieur, sélectionné dans le cadre d'une procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) distincte. Ce prestataire pourra disposer de son propre site internet, qu'il administrera de manière autonome (mise à jour des menus, etc.).

Le site du Palais Aveyron devra intégrer une page de présentation générale de l'Espace Gourmand, comprenant un lien de renvoi vers le site internet propre de ce prestataire le cas échéant.

7. Exigences techniques

7.1 Architecture et technologies

Le prestataire devra proposer une architecture technique pérenne, sécurisée et évolutive, en précisant notamment :

- Le système de gestion de contenu (CMS) et modules externes envisagés, en justifiant leur choix au regard des besoins exprimés (back-office multi-utilisateurs, multilingue, évolutivité) ;
- L'architecture d'hébergement proposée (hébergement mutualisé, dédié, infrastructure cloud) et sa localisation (de préférence au sein de l'Union européenne) ;
- Les modalités de sauvegarde, de plan de reprise d'activité et de plan de continuité d'activité ;
- La compatibilité multi-supports (responsive design) garantissant un affichage et une navigation optimale sur ordinateur, tablette et smartphone ;
- La compatibilité avec les principaux navigateurs internet (Chrome, Firefox, Safari, Edge) dans leurs versions récentes.

7.2 Performance

Le site devra respecter des exigences de performance élevées, notamment en matière de temps de chargement des pages, d'optimisation des images et médias, et de mise en cache.

7.3 Sécurité

- Mise en œuvre du protocole HTTPS (certificat SSL/TLS) sur l'ensemble du site ;
- Protection contre les principales failles de sécurité (injections SQL, XSS, CSRF, etc.), conformément aux recommandations de l'OWASP ;
- Sécurisation des accès au back-office (authentification renforcée, gestion fine des droits par profil) ;
- Mise en place d'une politique de mots de passe robuste et, le cas échéant, voire d'une authentification à double facteur pour les comptes administrateurs ;
- Journalisation des connexions et actions réalisées dans le back-office.

7.4 Accessibilité numérique (RGAA)

Le prestataire retenu devra développer le site internet du Palais Aveyron dans le strict respect du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) dans sa version en vigueur, conformément aux articles 47 et suivants de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et au décret n°2019-768 du 24 juillet 2019.

Le titulaire devra, à ce titre :

- Concevoir et développer le site en visant un niveau de conformité RGAA ;
- Réaliser un audit d'accessibilité avant mise en production ;
- Rédiger et publier la déclaration d'accessibilité obligatoire, comprenant le schéma pluriannuel et le plan d'actions annuel ;

7.5 Référencement naturel (SEO) et référencement pour l'IA (GEO)

Le prestataire devra effectuer un développement optimisé pour le référencement naturel sur les moteurs de recherche traditionnels (SEO), incluant notamment :

- Une structuration sémantique HTML conforme aux bonnes pratiques (balises de titre, structure Hn, maillage interne, URLs propres) ;
- La gestion des métadonnées (titres, descriptions, balises) configurable depuis le back-office ;
- L'intégration de données structurées (Schema.org) adaptées à un site culturel et événementiel (organisation, événements, lieu) ;
- La génération d'un plan de site (sitemap XML) et la configuration du fichier robots.txt ;
- L'intégration d'outils d'analyse d'audience.

Le prestataire devra également intégrer les bonnes pratiques émergentes de référencement pour les solutions de recherche par intelligence artificielle (GEO — Generative Engine Optimization), notamment par une structuration claire et factuelle des contenus, l'usage de données structurées enrichies, et une politique de contenu favorisant le référencement du site par les moteurs conversationnels.

7.6 Conformité RGPD et protection des données personnelles

Le site internet devra être développé et exploité dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD — Règlement UE 2016/679) et de la loi Informatique et Libertés modifiée. Le titulaire devra notamment :

- Mettre en place un dispositif de recueil du consentement aux cookies non essentiels, conforme aux recommandations de la CNIL (bandeau cookies, gestion fine des préférences) ;
- Rédiger ou fournir les éléments nécessaires à la rédaction d'une politique de confidentialité et de mentions légales conformes ;
- Sécuriser les formulaires de collecte de données personnelles (contact, billetterie, newsletter le cas échéant) et limiter la collecte au strict nécessaire ;
- Définir, en lien avec le maître d'ouvrage, les durées de conservation des données collectées et les modalités d'exercice des droits des personnes concernées.

7.7 Interopérabilité et intégrations

Outre l'interfaçage avec la base de données agenda d'Aveyron Attractivité Tourisme et l'intégration du module de billetterie (cf. article 6), le site devra être conçu pour permettre l'interconnexion avec :

- Les réseaux sociaux du Palais Aveyron (flux, partage de contenu, boutons de partage) ;
- Un éventuel outil de gestion de la relation client (CRM) ou d'emailing/newsletter ;
- Les outils de mesure d'audience et de pilotage de la performance du site.

8. Charte graphique et identité visuelle

La charte graphique du projet Palais Aveyron existe déjà dans son intégralité, sera transmise dans son ensemble au prestataire retenu au démarrage de la prestation et figure en Annexe.2 de ce document.

Le prestataire devra impérativement baser l'intégralité de sa proposition graphique pour le site internet en totale cohérence avec cette charte (typographies, palette de couleurs, logotypes, traitement photographique, tonalité éditoriale), sans s'en écarter sans validation préalable du maître d'ouvrage.

9. Phasage de la prestation et livrables attendus

9.1 Phase 1 — Cadrage et conception

- Réunion de lancement avec le comité de pilotage ;
- Validation/ajustement de l'arborescence détaillée du site ;
- Réalisation de maquettes graphiques (wireframes puis maquettes haute-fidélité) pour les gabarits de pages principaux ;

9.2 Phase 2 — Développement

- Développement du back-office et des gabarits de pages ;
- Intégration des contenus fournis par le maître d'ouvrage ;
- Intégration technique du module de billetterie et de la base agenda ;
- Développement des fonctionnalités décrites à l'article 6 ;
- Mise en œuvre des exigences techniques décrites à l'article 7 (sécurité, accessibilité, SEO/GEO, RGPD).

9.3 Phase 3 — Recette et tests

- Recette fonctionnelle par le maître d'ouvrage sur environnement de pré-production ;
- Tests multi-supports et multi-navigateurs ;
- Audit d'accessibilité RGAA et corrections associées ;
- Tests de sécurité et de performance ;
- Correction des anomalies (bugs) identifiées.

9.4 Phase 4 — Mise en production, formation et réception

- Bascule des noms de domaine et mise en ligne du site ;
- Formation des utilisateurs du back-office (plusieurs niveaux de profils) ;
- Livraison de la documentation technique et fonctionnelle (manuel d'administration, documentation d'architecture) ;

9.5 Phase 5 — Maintenance et tierce maintenance applicative

À l'issue de la mise en production, le titulaire assurera, dans les conditions précisées dans son offre et formalisées dans le contrat, une maintenance corrective (correction des dysfonctionnements) et une maintenance évolutive (évolutions mineures, mises à jour de sécurité, mises à jour technologiques), pendant la durée du contrat de maintenance qui sera contractualisée.

10. Modalités de réponse à la consultation

10.1 Composition de l'offre

Les candidats devront produire un dossier de candidature et une offre comprenant à minima les pièces suivantes :

- 1- Une présentation de l'entreprise (historique, effectifs, références, organisation) ;
- 2- Un mémoire technique détaillant la méthodologie proposée, la compréhension des enjeux du projet, l'architecture technique envisagée, ainsi que les réponses apportées à chacune des exigences fonctionnelles et techniques du présent cahier des charges ;
- 3- Un planning prévisionnel détaillé de réalisation, phase par phase ;
- 4- Un book de références de réalisations comparables (sites culturels, touristiques ou institutionnels) ;
- 5- Une proposition de prestation de maintenance avec son contenu et ses modalités ;
- 6- Une décomposition détaillée du prix global et forfaitaire ;
- 7- Les éventuelles variantes ou options proposées par le candidat
- 8- Une présentation des sous-traitants mobilisés sur ce projet par le candidat le cas échéant.

10.2 Modalités de remise des offres

Les offres peuvent être remises selon l'une des deux modalités suivantes, au choix du candidat :

- Par voie électronique, à l'adresse : consultation@aveyron-attractivite.fr
- Par courrier avec accusé de réception, à l'adresse suivante :
Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme de l'Aveyron
À l'attention de M. Maxime FABRE
Rue Louis Blanc — BP 831
12 000 Rodez

Date limite de réception des offres : mercredi 30 septembre 2026 à 23h59
Toute offre reçue après cette date et heure sera irrecevable.

11. Critères de sélection des offres

Les offres seront analysées selon les critères pondérés suivants :

Critère	Pondération
Valeur technique de l'offre (compréhension des enjeux, méthodologie, réponses fonctionnelles et techniques, qualité de l'architecture proposée, planning)	50 %
Prix de la prestation (développement et maintenance)	30 %
Qualité graphique, ergonomique et technique des références présentées, capacité démontrée à décliner une charte graphique existante	20 %

12. Clauses juridiques et contractuelles

12.1 Nature et forme du contrat

Le présent document constitue le cahier des charges d'une consultation lancée par l'agence Aveyron Attractivité Tourisme. La prestation donnera lieu à la signature d'un devis ou d'un contrat de prestation de services.

12.2 Documents contractuels

Le contrat sera constitué du présent cahier des charges, de l'offre du prestataire et du devis signé. En cas de contradiction, le présent cahier des charges prévaut.

12.3 Propriété intellectuelle

Sauf stipulation contraire prévue dans l'acte d'engagement, le maître d'ouvrage sera titulaire, à compter du paiement intégral des prestations correspondantes, de l'intégralité des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle afférents aux développements spécifiques réalisés dans le cadre du présent contrat (codes sources, intégrations graphiques, documentation technique), pour le monde entier et pour la durée légale de protection.

Le titulaire garantit le maître d'ouvrage contre toute revendication de tiers au titre de la propriété intellectuelle relative aux éléments qu'il fournit. Les éventuels composants open source ou sous licence tierce utilisés devront être expressément identifiés, avec mention de leur licence, dans le mémoire technique.

Le code source du site, sa documentation technique ainsi que les accès aux environnements d'hébergement et d'administration devront être remis au maître d'ouvrage en fin de contrat ou en cas de résiliation, afin de garantir la réversibilité de la prestation.

12.4 Réversibilité

Le titulaire s'engage à organiser, à la demande du maître d'ouvrage et notamment en fin de contrat de maintenance, une prestation de réversibilité permettant la reprise du site et de son exploitation par un autre prestataire, incluant la transmission de l'ensemble des codes sources, bases de données, accès et documentation nécessaires à cette reprise.

12.5 Confidentialité

Le titulaire s'engage à conserver strictement confidentielles toutes les informations, données et documents auxquels il aura accès dans le cadre de l'exécution du présent contrat, et à n'utiliser ces informations qu'aux fins de l'exécution de ses prestations.

12.6 Garanties

Le titulaire garantit le bon fonctionnement du site livré pendant une durée minimale précisée dans son offre (garantie de parfait achèvement applicable aux développements informatiques), à compter de la réception définitive du site, incluant la correction gratuite de toute anomalie ou non-conformité par rapport au présent cahier des charges.

12.7 Pénalités

En cas de retard significatif non justifié par rapport au planning contractuel, les parties conviennent d'en discuter de bonne foi. Des compensations financières pourront être négociées si le retard cause un préjudice avéré ou entraîne un retard significatif de mise en ligne du site.

12.8 Résiliation

Chaque partie peut mettre fin au contrat en cas de manquement grave de l'autre partie à ses obligations, après mise en demeure restée sans effet sous 15 jours.

12.9 Sous-traitance

Le prestataire devra déclarer dans son offre tout recours à la sous-traitance, en précisant les prestations concernées et les prestataires pressentis.

12.10 Litiges

En cas de litige non résolu à l'amiable, les parties conviennent de soumettre leur différend au Tribunal judiciaire de Rodez.

13. Contact

Pour toute demande de précisions relative au présent cahier des charges, les candidats sont invités à adresser leurs questions uniquement par voie électronique, avant la date limite de remise des offres, à l'adresse suivante : consultation@aveyron-attractivite.fr

14. Annexes

- Annexe 1 : Schéma d'arborescence détaillé du site internet du Palais Aveyron (carte mentale).
- Annexe 2 : Charte graphique du projet Palais Aveyron